



Membres composant le Conseil Municipal :	49
Membres en exercice :	49
Membres présents :	37
Membres excusés et représentés :	7
Membres absents non représentés :	5



La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur Henri PLAGNOL, Maire.

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Monsieur Jacques LEROY est désigné secrétaire de séance.

Étaient présents :

M. Henri PLAGNOL, Maire,  
M. Jacques LEROY, M. Sylvain BERRIOS, Mme Annie BIGAND, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Nicole CERCLEY, M. André KASPI, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Chantal POZZANA, M. Joseph GICQUEL, Mme Catherine JUAN, M. Jean-François LE HELLOCO, Maires-Adjointes,  
M. Yannick BRUNET, Mme Jacqueline VISCARDI, M. René GAILLARD, M. Alain MERIGOT, Mme Valérie FIASTRE, M. Jean PLAGNE, Mme Dominique MONIN, Mme Catherine RITVO, Mme Anne DAVID, Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Carole DRAI, M. Bernard VERNEAU, Mme Yasmine CAMARA, M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés et représentés :

M. Gérard ALLOUCHE qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, Mme Pascale CHEVRIER qui a donné pouvoir à M. Yannick BRUNET, M. Yves DAYAN qui a donné pouvoir à M. René GAILLARD, Mme Muriel DEVAUX qui a donné pouvoir à M. Jacques LEROY, Mme Sabine CHABOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève GAUTRAND, M. Stéphane CARDARELLI qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Claude SOUSSY qui a donné pouvoir à Mme Jacqueline VISCARDI.

Étaient absents non représentés :

Mme Laurence COULON, M. Jacques-Nicolas DE WECK, M. Luc GRAS, M. Roméo DE AMORIM, M. Jean-Bernard THONUS.

Au cours de la séance : M. Roméo DE AMORIM entre au point 2, M. Luc GRAS entre au point 2, Mme Laurence COULON entre au point 4, M. Jacques-Nicolas DE WECK entre au point 4, Mme CHEVRIER entre au point 5, Mme Carole DRAI quitte la séance au point 7, Mme Yasmine CAMARA qui a le pouvoir de M. Stéphane CARDARELLI quitte la séance au point 7, Mme Carole DRAI entre au point 8, Mme Valérie FIASTRE quitte la séance au point 13, Mme Yasmine CAMARA qui a le pouvoir de M. Stéphane

CARDARELLI entre au point 13, Mme Valérie FIASTRE entre au point 18, M. Jean-François LE HELLOCO quitte la séance au point 23, Mme Pascale CHEVRIER quitte la séance au point 24 et donne pouvoir à M. Yannick BRUNET, M. Jean-François LE HELLOCO entre au point 24, Mme Chantal POZZANA quitte la séance au point 25 et donne pouvoir à Mme Catherine JUAN, Mme Annie BIGAND quitte la séance au point 26.1, Mme Catherine RITVO quitte la séance au point 26.1, Mme Dominique MONIN quitte la séance au point 26.1, Mme Dominique MONIN entre au point 26.2, M. Guy DELOCHE quitte la séance au point 27, Mme Geneviève GAUTRAND qui a le pouvoir de Mme Sabine CHABOT quitte la séance au point 27, M. Joseph GICQUEL quitte la séance au point 28, Mme Annie BIGAND entre au point 28, Mme Carole DRAI quitte la séance au point 28 et donne pouvoir à M. Roméo DE AMORIM, M. Guy DELOCHE entre au point 28, Mme Yasmine CAMARA qui a le pouvoir de M. Stéphane CARDARELLI quitte la séance au point 29, M. Philippe ROSAIRE quitte la séance au point 29, M. Joseph GICQUEL entre au point 29, Mme Catherine RITVO entre au point 29, Mme Geneviève GAUTRAND qui a le pouvoir de Mme Sabine CHABOT entre au point 29, Mme Valérie FIASTRE quitte la séance au point 29, M. Philippe ROSAIRE entre au point 30, Mme VISCARDI qui a le pouvoir de M. Claude SOUSSY quitte la séance au point 30, Mme Yasmine CAMARA qui a le pouvoir de M. Stéphane CARDARELLI entre au point 32, Mme Jacqueline VISCARDI qui a le pouvoir de M. Claude SOUSSY entre au point 34, M. Roméo DE AMORIM qui a le pouvoir Mme Carole DRAI quitte la séance au point 34, M. Roméo DE AMORIM qui a le pouvoir Mme Carole DRAI entre au point 46.

#### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2013

Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2013.

Majorité

28 Pour

18 Contre (M. Sylvain BERRIOS, Mme Nicole CERCLEY, M. André KASPI, M. Gérard ALLOUCHE, Mme Chantal POZZANA, Mme Catherine JUAN, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Sabine CHABOT, Mme Valérie FIASTRE, M. Stéphane CARDARELLI, M. Luc GRAS, Mme Anne DAVID, M. Claude SOUSSY, Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Carole DRAI, Mme Yasmine CAMARA, M. Roméo DE AMORIM)

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### 3. Appellation d'un linéaire des bords de la marne 'Promenade Jean-Louis BEAUMONT' et réalisation d'une œuvre en l'honneur de l'ancien maire

Décide de dénommer les berges de la Marne entre les ponts de Chennevières et de Champigny, « Promenade Jean-Louis BEAUMONT »

Décide de faire réaliser par un artiste saint-maurien une stèle ou une sculpture rendant hommage à l'ancien Maire de Saint-Maur et mandate le Maire pour organiser un concours à cet effet ; l'ensemble des dépenses consécutives à cette décision relèvera du budget primitif 2014.

Unanimité

#### 4. Approbation du projet d'établissement pour le Conservatoire à Rayonnement Régional

Approuve le projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional

Demande au Maire d'engager toutes les démarches pour sa transmission à l'Etat dès le début de l'année 2014 et de relayer la détermination du conservatoire et de la ville à

agir ensemble pour honorer les engagements pris et obtenir la reconduction de l'appellation « Conservatoire à Rayonnement Régional ».

Unanimité

5. **Hall des terrasses : Réaffirmation de la volonté de la ville d'engager une procédure en vue de l'acquisition par voie amiable ou d'expropriation**

**Réaffirme** sa volonté, déjà exprimée le 6 octobre 2008, d'acquiescer le terrain du Hall des Terrasses cadastré section AN n°21, d'une superficie de 6 102m<sup>2</sup>, l'acquisition devant intervenir au plus tard au 31 décembre 2014.

**Dit** qu'en cas d'impossibilité d'acquisition amiable, la Commune se rendra maître de cette parcelle foncière en engageant une procédure d'expropriation et en sollicitant une déclaration d'utilité publique (DUP) de la part du représentant de l'Etat dans le département.

Unanimité

6. **Communication du rapport d'activité 2012 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)**

**Donne** acte de la communication du rapport d'activité pour 2012 du SIFUREP.

Dont Acte

7. **Adhésion au groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de systèmes d'information géographique créé par le SIPPAREC**

**Décide** l'adhésion au groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique créé par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPAREC),

**Approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique créé par le SIPPAREC,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif de ce groupement de commandes au nom de la ville

**Autorise** Monsieur le Maire à signer au nom de la Ville tout document se rapportant audit acte ou toute modification non substantielle par décision.

**Dit** que les crédits correspondants à l'adhésion 2014 seront inscrits au budget prévisionnel 2014.

Unanimité

8. **Adhésion au groupement de commandes ' achat électricité et maîtrise de l'énergie ' crée par le SIPPAREC**

**Décide** l'adhésion au groupement de commandes « Achat d'électricité et maîtrise de l'énergie » créé par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPAREC),

**Approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes « Achat d'électricité et maîtrise de l'énergie » créé par le SIPPAREC,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif de ce groupement de commandes au nom de la ville

**Autorise** Monsieur le Maire à signer au nom de la Ville tout document se rapportant audit acte ou toute modification non substantielle par décision.

**Dit** que les crédits correspondants à l'adhésion 2014 seront inscrits au budget prévisionnel 2014.

Majorité

36 Pour

2 Contre (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Philippe ROSAIRE)

8 Abstentions (M. Jacques-Nicolas de WECK, M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ)

**FINANCES COMMUNALES**

9. **Réalisation des dépenses d'investissement du budget principal et des budgets annexes avant l'adoption du budget primitif 2014 (article l1612-1 du code général des collectivités territoriales)**

**Décide** d'engager, de liquider et de mandater, avant l'adoption du budget primitif 2014 du budget principal, les dépenses d'investissement, hors crédits afférents au remboursement de la dette à hauteur de **330 000 €** de la manière suivante :

**Chapitre 900** : Services généraux des administrations publiques locales (Hôtel de Ville, Centres Techniques, garage municipal...) **240 000 €**

**Chapitre 908** : aménagement et services urbains et environnement (ordures ménagères, propreté, voirie, éclairage public, signalisation, espaces verts, aménagement urbain, études pour l'aménagement du domaine public) **90 000 €**

**TOTAL** .....**330 000 €**

**Décide** d'engager, de liquider et de mandater, avant l'adoption du budget primitif 2014 des budgets annexes, les dépenses d'investissement, hors crédits afférents au remboursement de la dette, à hauteur de **480 000 €**, de la manière suivante :

**Budget annexe de l'eau** : ..... **200 000 €**

Chapitre 21 : immobilisations corporelles (travaux, matériel) 200 000 €

**Budget annexe de l'assainissement** : ..... **250 000 €**

Chapitre 23 : immobilisations en cours (travaux) 250 000 €

**Budget annexe de gestion des parcs de stationnement** : ..... **30 000 €**

Chapitre 21 : immobilisations corporelles (travaux, matériel) 30 000 €

**Précise** que ces crédits seront inclus dans le budget primitif 2014 qui sera présenté au mois d'avril prochain.

Majorité

38 Pour

8 Abstentions (M. Jacques-Nicolas de WECK, M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ)

10. **Subvention d'équipement et garantie d'emprunts à l'OPH de Saint-Maur-des-Fossés pour l'acquisition et l'amélioration de neuf logements sociaux PLS sis 24 rue Washington à Saint-Maur-des-Fossés**

Sous réserve du vote par le conseil d'administration de l'O.P.H. de Saint-Maur, qui doit intervenir avant la fin du mois de décembre portant sur cette demande auprès de la ville,

**Accorde** à l'OPH de Saint-Maur, une subvention d'équipement de 128 704 € pour l'opération d'acquisition-amélioration de 9 logements sociaux PLS sis 24 rue Washington à Saint-Maur-des-Fossés qui sera versée en 2013 sur un crédit ouvert au budget de l'exercice en cours ;

**Précise** que cette subvention sera amortie sur 15 ans, conformément aux dispositions de la délibération du conseil municipal du 5 juillet 2012 s'y rapportant ;

**Accorde** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de 2 emprunts à souscrire d'un montant total de 710 496 € par l'OPH de Saint-Maur-des-Fossés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération d'acquisition-amélioration de neuf logements sociaux PLS sis 24 rue Washington à Saint-Maur-des-Fossés ;

**Précise** que les conditions financières de chaque ligne de prêt sont les suivantes :

Lignes de Prêt	PLS	PLS
Montant	267 947 euros	442 549 euros
Durée de la période d'amortissement	40 ans	50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel (1)	3,36 %	3,36 %
Taux annuel de progressivité (1)	0,50 %	0,50 %
Modalité de révision des taux (2)	SR	SR
Indice de référence	Livret A (*)	Livret A (*)
Valeur de l'indice de référence	2,25 % (**)	2,25 % (**)
Différé d'amortissement	Aucun	Aucun
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle
Commission d'intervention	160,00 €	260,00 €

(1) Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence (\*) dont la valeur (\*\*) à la date du présent document est mentionnée dans le tableau. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence (\*\*) mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.  
Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence (\*).

En cas de simple révisabilité, le taux de progressivité n'est pas révisé.

(2) SR : simple révisabilité

**Accorde** sa garantie pour la durée totale des contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'engage** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts;

**Autorise** le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur et à signer tout document se rapportant à ces opérations.

Unanimité

11. **Attribution de subventions aux associations sur le budget de la ville (année 2013)**

**Approuve** l'attribution, au titre de l'année 2013, des subventions suivantes aux associations désignées ci-dessous :

- « Amicale des Anciens de la 2<sup>ème</sup> DB » 300,00 €
- « Club de scrabble de la boucle » 2 500,00 €
- « Université pour tous » 3000,00 €
- « Société St Vincent de Paul » 5000,00 €

**Demande** à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier en-tête, carte d'adhérent, etc.) la mention : "Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés".

**Précise** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 des différents chapitres, sous-chapitres du budget de l'exercice 2013

Unanimité

12. **Répartition de la dotation départementale 2013 aux associations présentant un intérêt local**

**Approuve** la répartition de la dotation départementale de fonctionnement 2013 de 47 882 € attribuée à la ville de Saint-Maur au profit des associations représentant un intérêt local, comme suit :

- Amitiés d'Automne : 10 939 €
- Association Saint-Maurienne A3A : 8 600 €
- Approche : 2 000 €
- Association d'Assistance de Saint-Maur : 1 000 €
- Association Entraide Scolaire Amicale : 500 €
- Association Générale des Familles : 400 €
- Association de Parents d'Enfants Inadaptés : 4 200 €
- Centre d'Information sur le droits des femmes et des familles : 7 900 €
- Créer avec la Langue Française : 1 000 €
- Croix Rouge Française : 1 000 €
- Secours Populaire Français : 1 000 €
- Insertion Service : 2 000 €
- Ligue Universelle du Bien Public : 2 000 €

• MAGEV :	1 000 €
• Les Petits Frères des Pauvres :	1 000 €
• Secours Catholique :	1 000 €
• Société Saint-Vincent de Paul L. Marillac :	1 000 €
• Les Bouchons d'Amour 94 :	843 €
• VGA Handisport :	500 €

**TOTAL : 47 882€**

Unanimité

### FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

13. **Liste des agents territoriaux de la ville de Saint-Maur-des-Fossés mis à disposition auprès de l'Association 'Les Ateliers d'Art de Saint-Maur-des-Fossés'**

**Approuve** la convention de mise à disposition d'un agent au bénéfice de l'Association « Les Ateliers d'Art de Saint-Maur-des-Fossés ».

**Dit** que cette mise à disposition sera concrétisée par arrêté du Maire après accord de l'agent concerné et avis de la Commission Administrative Paritaire compétente.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.

Unanimité

14. **Liste des agents territoriaux de la ville de Saint-Maur-des-Fossés mis à disposition auprès de l'Association 'Atelier Théâtre de la Cité'**

**Approuve** la convention de mise à disposition de 14 agents au bénéfice de l'Association « Atelier Théâtre de la Cité ».

**Dit** que ces mises à disposition seront concrétisées par arrêtés du Maire après accord des agents concernés et avis des Commissions Administratives Paritaires compétentes.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.

Unanimité

15. **Liste des agents territoriaux de la ville de Saint-Maur-des-Fossés mis à disposition auprès de l' 'Association Saint-Maurienne des Amis des Animaux'**

**Approuve** la convention de mise à disposition de 3 agents au bénéfice de l'« Association Saint-Maurienne des Amis des Animaux ».

**Dit** que ces mises à disposition seront concrétisées par arrêtés du Maire après accord des agents concernés et avis de la Commission Administrative Paritaire compétente.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.

Unanimité

### ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

16. **Avis sur la demande d'autorisation de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz à Saint-Maur-des-Fossés et Joinville-le-Pont**

**Emet** un avis favorable au projet accompagné des observations suivantes :

- **demande** que la Ville puisse prendre connaissance du dossier « Loi sur l'eau » ;
- **demande** la prise en compte du chantier de la Société du Grand Paris (métro ligne 15) qui se déroulera à proximité ;
- **demande** la mise à jour de l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- **demande** que la Ville soit associée à la préparation et au suivi du chantier ainsi qu'aux modalités d'occupation du domaine public ;
- **demande** des compléments sur les modalités de maintenance du nouvel ouvrage ;
- **autorise** le Maire à porter cet avis dans le registre ouvert dans le cadre de la procédure.

Unanimité

17. **Reconduction de la convention d'adhésion relative à la collecte et au traitement des déchets papiers avec l'éco-organisme Ecofolio**

**Approuve** la reconduction de la convention d'adhésion relative à la collecte et au traitement des déchets papiers avec l'éco-organisme Ecofolio,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer au nom de la Ville tout document se rattachant à ladite convention ou toute modification non substantielle par décision,

**Dit** que la recette sera inscrite aux budgets primitifs des années correspondantes à la durée de la convention.

Unanimité

18. **Présentation du bilan 2013 de réduction de l'usage des phytosanitaires dans l'espace public - Réaffirmation de l'objectif 'zéro phyto' - Demande de subvention auprès du Conseil Régional**

**Donne acte** du bilan 2013 concernant la réduction de l'usage des produits phytosanitaires sur le territoire de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

**Réaffirme** l'objectif "zéro phyto" sur les espaces publics de la ville.

**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région Ile-de-France.

Unanimité

19. **Lancement du plan de déplacements d'établissement de la ville de Saint-Maur-des-Fossés**

**Autorise** le lancement du plan de déplacements d'établissement de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

**Autorise** Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation relative à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études et d'analyses spécifiques.

Unanimité

## DOMAINES

### 20. **Changement d'affectation d'un logement situé 45 avenue de Marinville à Saint-Maur-des-Fossés, dans l'école maternelle Marinville**

**Décide** le principe de la désaffectation du logement situé dans l'école maternelle Marinville sise 45, avenue Marinville à Saint-Maur-des-Fossés, après avis du Préfet du Val-de-Marne.

**Décide** l'affectation de ce logement en locaux d'activité pour un usage scolaire.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer tout document nécessaire à cette procédure.

Majorité  
47 Pour  
1 Contre (M. Guy DELOCHE)

### 21. **Autorisation donnée au Maire de signer une convention de partenariat avec le Conseil Général du Val de Marne relative au jalonnement directionnel sur les voies départementales**

**Décide** de conclure une convention de partenariat avec le Conseil Général du Val de Marne relative au jalonnement directionnel sur les voies départementales.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention à intervenir et tout document nécessaire.

Unanimité

### 22. **Autorisation donnée au Maire de signer la convention de mise à disposition de la Poste des locaux situés 24 rue Paul Deroulède à Saint-Maur-des-Fossés**

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de la Poste, de l'ensemble des locaux d'une superficie d'environ 220 m<sup>2</sup>, situés dans la propriété communale sise 24, rue Paul Déroulède à Saint-Maur-des-Fossés, moyennant le paiement d'une redevance trimestrielle d'un montant total de 7 718,25 € qui sera revalorisée annuellement et le remboursement des charges locatives d'eau et d'électricité calculées sur le montant total de la dépense payée par la Ville et répartis par millièmes entre les différents occupants de la propriété, ainsi que le remboursement de la Taxe d'Ordures Ménagères, pour une durée cinq ans, soit du 22 décembre 2013 au 21 décembre 2018.

**Décide** que la recette correspondante sera imputée au budget de la commune sur un crédit ouvert pour l'exercice 2013 et à ouvrir aux budgets suivants.

Unanimité

### 23. **Avis dans le cadre de l'enquête parcellaire relative à la réalisation du réseau de transport du Grand Paris ligne 15 sud et autorisation donnée au Maire d'engager les négociations en vue des futures cessions nécessaires**

**Autorise le Maire à :**

- **Transmettre** à la SGP, et en l'occurrence son prestataire la SEGAT, les questionnaires relatifs aux biens de la Ville, dûment renseignés ;

- **Entamer** le cas échéant les négociations sur ces biens afin de préserver les intérêts de la Ville et mettre en application les décisions du Conseil municipal prises notamment lors de sa séance du 26 septembre 2013 ;

- **Verser** à l'enquête publique les remarques sur le plan parcellaire général, l'une relative à la parcelle située à l'angle RD 86/ Desgenettes et l'autre concernant l'emprise concernée sur la rue Bobillot.

Unanimité

## JEUNESSE ET SPORTS

### 24. **Avenant n°2013-01 à la convention d'objectifs et de financement n°201100192 du contrat enfance jeunesse 2011-2014**

**Approuve** l'avenant n°2013-01 à la convention d'objectifs et de financement n°201100192 du Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 relatif au développement de nouvelles actions destinées à la petite enfance, à enfance et loisirs, et R.E.L.A.I jeunesse pour les années 2013-2014

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dit avenant

Unanimité

### 25. **Attribution de subventions relatives à l'opération ' Coup de Pouce '**

**Approuve** l'attribution de subventions pour un montant de 3750 euros pour les projets figurant ci-après :

<i>Lycée François Mansart (reçus en entretien un enseignant et 3 élèves)</i>	<b>1000€</b>
<i>Titre : Séjour en Écosse du 6 au 12 avril 2014.</i>	
<i>Pauline GRAILLOT (reçue en entretien)</i>	<b>750€</b>
<i>Titre : Partir étudier 5 mois en Australie</i>	
<i>Auguste DUSSOURD (reçu en entretien)</i>	<b>1000€</b>
<i>Titre : Squash</i>	
<i>Andrew TISBA (reçu en entretien)</i>	<b>1000€</b>
<i>Titre : réalisation de film</i>	

**Dit** que ces subventions seront imputées au chapitre 924/422/6574 – Sport et jeunesse – Point structure R.E.L.A.I. Jeunesse - Subventions du budget de l'exercice 2013.

Majorité  
47 Pour  
1 Abstention (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY)

### 26. **Attribution de subventions aux associations sportives**

**Attribue**, au titre de l'année 2013, des subventions aux associations sportives pour un montant de 49 600 € répartis comme suit. Ces dépenses seront imputées au chapitre 924-40 Sport et Jeunesse article 6574 subvention aux associations.

**Au titre des manifestations :**  
STELLA Sports Handball (Tournoi de Noël 2013) ----- 700 €

**Au titre de la promotion du sport :**

AMICALE BOULE GAMBETTA (Achat de matériel)	200 €
A.S. du Lycée CONDORCET (achat de matériel d'escalade)	600 €
COMPAGNIE D'ARC de Saint-Maur (Achat de matériel d'initiation)	1 600 €
STELLA Sports Handball (Centre de formation)	29 000 €
VGA Voile (Championnats de France à la Rochelle, Quiberon et Martigues)	1 800 €
VGA Voile (Frais de la base nautique)	1 300 €
VGA Saint-Maur (Coupons d'aide à la pratique sportive saison 2013-2014)	4 740 €
STELLA Sports (Coupons d'aide à la pratique sportive saison 2013-2014)	480 €
SMUS (Coupons d'aide à la pratique sportive saison 2013-2014)	840 €
LUSITANOS St-Maur (Coupons d'aide à la pratique sportive saison 2013-2014)	420 €
TAE KWON DO Club (Coupons d'aide à la pratique sportive saison 2013-2014)	420 €

**Au titre des contrats d'objectif :**

TAE KWON DO Club de Saint-Maur (Contrat d'objectif 2012-2013 2 <sup>e</sup> partie)	5 000 €
---	---------

**Au titre de la subvention de fonctionnement :**

COMPAGNIE D'ARC de Saint-Maur	2 500 €
-------------------------------	---------

**Demande** à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention :  
« Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

**Dit** que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention ou un avenant pour celles ayant dépassé ce seuil, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds.

Unanimité

**ENSEIGNEMENT****26.1. Vœu sur les rythmes scolaires**

- **Réaffirme** solennellement sa demande exprimée le 8 mars 2013 d'abroger le décret n°2013-77 sur la réforme des rythmes scolaires et rappelle que la ville de Saint-Maur-des-Fossés ne souhaite pas la mise en place de cette réforme en 2014.
- **Exige** une concertation approfondie au niveau local et national avec l'ensemble de la communauté éducative et l'association des Maires de France avant toute décision relative à l'organisation des rythmes scolaires.
- **Demande** dans le respect des dispositions constitutionnelles sur l'autonomie des collectivités territoriales, la compensation intégrale des charges que l'Etat a décidé, au travers de cette réforme, de transférer aux communes.

Majorité

44 Pour

1 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY)

**26.2. Rythmes scolaires : vœu proposé par Guy DELOCHE Conseiller Municipal PCF-Front de gauche**

**Adopte** le projet de vœu sur les rythmes scolaires proposé par M. Guy DELOCHE, Conseiller Municipal, PCF-Front de Gauche.

Majorité

45 Pour

1 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY)

**27. Participation financière de la ville aux centres et camps de vacances organisés par les œuvres privées Saint-Mauriennes pour l'année 2014**

**Décide** de reconduire les taux journaliers actuels pour l'année 2014 soit :

- 3,45 € par jour et par jeune en centres de vacances.

- 2,55 € par jour et par jeune en camps de vacances.

Unanimité

**28. Déploiement des ressources numériques gratuites pour les écoles par la convention de partenariat avec le CRDP de l'académie de Créteil**

**Approuve** la convention à intervenir avec le CRDP de l'académie de Créteil

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à verser une contribution forfaitaire annuelle de 50 euros TTC par école ou centre de loisirs correspondant à la mise à disposition du logiciel MaMédiathèque et à l'offre de services.

Unanimité

**PETITE ENFANCE****29. Montant de l'allocation petite enfance versée aux parents employeurs d'une assistante maternelle agréée indépendante**

**Fixe** le montant de l'allocation Petite Enfance versée aux parents employeurs d'une assistante maternelle agréée indépendante à 35 € par mois, soit un montant maximal de 420 € pour l'année 2014.

**Dit** que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2014.

Unanimité

**30. Convention d'objectifs et de financement avec la caisse d'allocations familiales du val de marne relative à la prestation de service du relais assistants maternels**

**Approuve** la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales du Val de Marne relative à la prestation de service du Relais Assistants Maternels.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

Unanimité

31. **Actualisation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil collectif et du service d'accueil familial du jeune enfant**

**Approuve** le nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil collectif et du service d'accueil familial du jeune enfant de la ville de Saint-Maur-des-Fossés.

**Dit** qu'il prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Dit** que ce règlement annulera et remplacera le règlement de fonctionnement antérieur.

Unanimité

**AFFAIRES CULTURELLES**

32. **Convention de partenariat avec la librairie 'La Griffes Noire' pour l'organisation du salon international du livre au format de poche des 21 et 22 juin 2014**

**Approuve** la convention de partenariat avec la librairie « La Griffes Noire » pour l'organisation du 6<sup>e</sup> Salon international du livre au format de poche,

**Autorise** Monsieur le Maire ou, à défaut Monsieur le Maire-adjoint délégué, à signer ladite convention,

**Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget prévisionnel 2014 de la ville.

Majorité

44 Pour

1 Abstention (Mme Muriel DEVAUX)

33. **Demande de subvention auprès du ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France - pour l'organisation du 6e salon international du livre au format de poche**

**Autorise** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Maire-adjoint délégué, à solliciter une subvention auprès du ministère de la Culture et de la Communication – Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France – pour l'organisation du 6<sup>e</sup> Salon international du livre au format de poche et à signer tout acte y afférent.

Majorité

44 Pour

1 Abstention (Mme Muriel DEVAUX)

**AFFAIRES SOCIALES**

34. **Avenant n°2 à l'accord partenarial avec l'APAGL et LOGEO pour la mise en œuvre du dispositif de garantie des risques locatifs et la mobilisation du parc locatif privé en faveur des Saint-Mauriens (jeunes et foyers à revenus modestes)**

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à l'accord partenarial avec l'APAGL et LOGEO pour la mise en œuvre du dispositif de Garantie des Risques Locatifs (GRL) destiné à faciliter l'accès au logement privé de jeunes et des foyers à revenus modestes et tous documents se rapportant à cet accord.

**Dit** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2014 et suivants de la ville.

Unanimité

35. **Renouvellement de l'accord partenarial avec APAGL et LOGEO pour la mobilisation du dispositif de garantie des risques locatifs (GRL) en faveur des agents municipaux**

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le renouvellement pour deux ans de l'accord partenarial entre l'APAGL et LOGEO pour la mise en œuvre du dispositif de Garantie des Risques Locatifs (GRL) destiné à faciliter l'accès au logement privé des agents municipaux.

**Dit** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2014 et suivants de la ville.

Unanimité

36. **Labellisation ordi2.0 par la convention de partenariat avec l'association ateliers sans frontières en collaboration avec l'association Approche**

**Approuve** la convention à intervenir entre la Ville et l'Association Ateliers Sans Frontières,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter l'obtention du Label Ordi2.0

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros à l'Association Ateliers Sans Frontières.

Unanimité

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

37. **Protocole d'accord avec Madame HERON**

**Approuve** le protocole d'accord transactionnel entre la Commune de Saint Maur des Fossés et Mme HERON pour un montant de 1 000 €, (mille euros),

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,

**Dit** que la dépense sera inscrite au budget 2014 de la commune.

Unanimité

**MARCHES PUBLICS**

38. **Appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'ingénierie système**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux **Prestations d'ingénierie système – année 2014**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

39. **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de reconstruction de chaussées et de trottoirs - année 2014**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux **Travaux de reconstruction de chaussées et trottoirs – année 2014**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

40. **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de denrées alimentaires - année 2015**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la **fourniture de denrées alimentaires – année 2015**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

41. **Avenant n°1 au marché de fourniture de pièces et d'accessoires pour véhicules - lot 4 : marque Renault**

**Approuve** le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la **fourniture de pièces et d'accessoires pour véhicules lot 4 : Fourniture de pièces pour véhicules de marque RENAULT**, ayant pour unique objet d'augmenter le montant maximum du marché initial.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché relatif à la **fourniture de pièces et d'accessoires pour véhicules lot 4 : Fourniture de pièces pour véhicules de marque RENAULT**

Unanimité

42. **Avenant n°1 au marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours de 5 jours en classes de découverte avec nuitées pour des classes élémentaires de la ville durant l'année 2011 (reconduit pour les années 2012, 2013 et 2014) - lot 3 classes à dominante artistique et historique des arts**

**Approuve** le projet d'avenant n°1 au marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours de 5 jours en classes de découverte avec nuitées pour des classes élémentaires de la ville durant l'année 2011 (*reconduit pour les années 2012, 2013 et 2014*) qui prévoit un relèvement du seuil maximum du marché pour l'année 2014 de 5% - Lot 3 classes à dominante artistique et historique des arts avec la société CAP MONDE domiciliée 11 Quai Conti à LOUVECIENNES (78430).

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

43. **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'amélioration du réseau d'eau potable - année 2014**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux Travaux d'amélioration du réseau d'eau potable - année 2014, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution

Unanimité

44. **Avenant n°1 au marché de fournitures horticoles au cours de l'année 2013 lot 1 : graines**

**Approuve** le projet d'avenant n°1 au marché de « Fournitures horticoles au cours de l'année 2013 Lot 1 : graines » avec la société GRAINES VOLTZ dont le siège social se situe 23, rue Denis Papin à COLMAR (68000).

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune

Unanimité

45. **Avenant n°1 au marché de fournitures horticoles au cours de l'année 2013 lot 2 : jeunes plants**

**Approuve** le projet d'avenant n°1 au marché de « Fournitures horticoles au cours de l'année 2013 Lot 2 : jeunes plants » avec la société GRAINES VOLTZ dont le siège social se situe 23, rue Denis Papin à COLMAR (68000).

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

**COMMUNICATIONS**

46. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

47. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le conseil municipal en date du 3 avril 2008 (articles L.2122-22 4° et L.2122-23 de Code Général des Collectivités Territoriales)**

La séance est levée à 00h40.